

Info La Pêche

Votre municipalité en bref



Août 2016

Avis d'adoption du règlement de concordance n° 16-720 modifiant le règlement de zonage n° 03-429

Municipalité de La Pêche

1, route Principale O.
La Pêche, J0X 2W0
819 456-2161

www.villelapeche.qc.ca

ISSN 1911-7787

Heures d'ouverture

Lundi, mardi et vendredi

de 8 h 30 à 16 h 00

Mercredi et jeudi

de 8 h 30 à 18 h 00

Conseil municipal

Robert Bussière

Maire.....819 456-2043

rbussiere@villelapeche.qc.ca

Jocelyne Ménard

Quartier 1819 456-1170

jmenard@villelapeche.qc.ca

Michel Gervais

Quartier 2819 456-3746

mgervais@villelapeche.qc.ca

Christian Blais

Quartier 3819 456-2848

cblais@villelapeche.qc.ca

Jean-Paul Brisebois

Quartier 4819 459-2151

jpbrisebois@villelapeche.qc.ca

Jacqueline Lambert-Madore

Quartier 5819 459-8843

jlambertmadore@villelapeche.qc.ca

Claude Giroux

Quartier 6819 459-1344

cgiroux@villelapeche.qc.ca

Christopher Harris

Quartier 7819 459-2200

charris@villelapeche.qc.ca

Avis est donné à toute personne intéressée

Que lors de la séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2016, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement de concordance n° 16-720 modifiant le règlement de zonage n° 03-429 ; que l'adoption d'un tel règlement de concordance était nécessaire afin d'assurer la conformité du règlement de zonage n° 03-429 et ses amendements avec le plan d'urbanisme (03-428) modifié par le règlement n° 16-719, également adopté lors de la séance extraordinaire du 25 juillet 2016 ; que ledit règlement de concordance a pour but d'agrandir les limites de la zone Pa-601 (Public et communautaire) en y intégrant une partie de la zone Rr-603 (Résidentiel rural); que les zones Pa-601 et Rr-603 sont situées dans le secteur de Wakefield, près de l'intersection du chemin MacLaren et de la route 105; que toute personne habile à voter du territoire de la municipalité de La Pêche peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec (20, rue Chauveau, Québec (Québec) G1R 4J3) son avis sur la conformité du règlement de concordance n° 16-720 par rapport au plan d'urbanisme (03-428) modifié par le règlement n° 16-719 ; que toute demande doit être transmise à la Commission avant le 30 août 2016 ; que si la Commission reçoit d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité de La Pêche une demande à l'égard dudit règlement de concordance n° 16-720, elle doit, dans les soixante (60) jours suivant la date du 30 août 2016, donner son avis sur la conformité dudit règlement de concordance par rapport au plan d'urbanisme modifié ; que si la Commission ne reçoit pas d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité de La Pêche une demande dans les délais prévus au présent avis à l'égard du règlement de concordance n° 16-720, celui-ci sera réputé conforme au plan d'urbanisme modifié par le règlement n° 16-719. Le règlement n° 16-719 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de concordance n° 16-720 modifiant le règlement de zonage peuvent être consultés au bureau de la Municipalité de La Pêche, 1, route Principale Ouest, La Pêche, durant les heures normales de bureau, soit les lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 00 et les mercredi et jeudi de 8 h 30 à 18 h 00. Ils peuvent également être consultés sur le site Web de la Municipalité de La Pêche : www.villelapeche.qc.ca.

Demandes de soutien financier ou de commandite – Date limite

Le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire vous rappelle que toutes les demandes de soutien financier pour l'année 2017 doivent être reçues au bureau de la Municipalité au plus tard le 15 octobre 2016. Les demandes peuvent être transmises par la poste au Service des loisirs, 1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0, par courriel à loisirs@villelapeche.qc.ca ou déposées au comptoir d'accueil du bureau municipal. Les formulaires de demande sont disponibles en copie électronique en faisant la demande par courriel à loisirs@villelapeche.qc.ca ou au comptoir d'accueil du bureau municipal. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Denise Patry au 819 456-2161, poste 2241.

Appel aux artistes – Concept de structure d'art public

Dans le cadre d'un projet de circuit patrimonial sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la Commission culturelle des Collines-de-l'Outaouais invite les artistes de l'ouest du Québec à présenter un concept de structure d'art public permanente pour l'un des sites qui seront choisis dans chacune des municipalités de la MRC. Les appels aux artistes, dont un sera choisi pour chaque municipalité, sont ouverts jusqu'au dimanche, 25 septembre 2016 à minuit. La documentation relative à cet appel aux artistes est disponible sur le site culture.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca, sur le site Web de chacune des municipalités ou par courriel à cchauret@cldcollines.org.

